Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2026
Délibération n°2026-055

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Rapport Social Unique 2025

Le conseil d'administration

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 et suivants ;
Vu le Code l'éducation, notamment son article L712-3 ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu la présentation du Rapport Social Unique 2025 et le débat qui s'en est suivi au cours de la séance du CSA du 13 octobre 2026 ;

L'arrêté du 13 mai 2025 fixe, pour la fonction publique de l'État, la liste, la structuration et la présentation des données contenues dans les bases de données sociales. Celui-ci abroge ainsi l'ancienne liste des indicateurs du rapport social unique établie au travers de l'arrêté du 7 mai 2021.

Comme le prévoit l'article 49 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, le CSA est appelé à débattre chaque année sur le rapport social unique qui sert de support à un débat relatif à l'évolution de la politique des ressources humaines. Le projet de Rapport Social Unique 2025 de l'UBS a ainsi été présenté à l'instance au cours de sa séance du 13 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Rapport Social Unique 2025 de l'UBS ci-annexé.

Documents en annexe :

- Rapport Social Unique 2025 de l'UBS

Décompte des votes :		*Suffrages exprimés :*	*24*
Membres en exercice :	*31*	*Pour :*	*24*
Membres présents :	*18*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*6*	*Abstentions :*	*0*

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Signé électroniquement par : Michel GENTRIC
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : VP CA, RSE et RH

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Par délégation
Le Vice-Président du Conseil d'administration
M. GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 6 novembre 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr